vier. On lit dans le *Courrier d'Athènes*, à l'occasion de ce douloureux événement :

« M. C. T. Colocotroni, ministre de la maison du roi et des affaires étrangères, a succombé, le 12 de ce mois, à une crachin mitral, avec affection pulmonaire, dont il souffrait depuis quelque temps. A peine âgé de 38 ans, il est descendu dans la tombe, en laissant inconsolables de sa perte, une veuve et quatre enfants encore en bas âge. Fils de l'ex-le général Th. Colocotroni, un des chefs les plus distingués de la lutte de notre indépendance, il jouissait de toute la confiance du roi pendant sa courte carrière politique, et comptait une foule d'amis qui déplorent aujourd'hui sa perte prématurée.

« Le portefeuille qu'il a laissé vacant, a été provisoirement confié à M. Zaïmis, ministre de l'intérieur. Son successeur n'a pas encore été nommé : plusieurs noms circulent, mais nous croyons que jusqu'à l'heure qu'il est rien n'a encore été décidé. »

Par ordonnance impériale du 20 de ce mois :

Khami bey, fils de S. A. Abbas pacha, gouverneur-général d'Egypte, est élevé au grade de mirimiram.

Par une autre ordonnance impériale du 23 du même mois :

Husni éfendi, ex-directeur-général des fabriques impériales et membre du conseil suprême de justice, est nommé ministre des finances, en remplacement de Nafiz pacha, mis en disponibilité.

Dimanche dernier, le conseil des ministres s'est réuni à la Porte sous la présidence de S. A. le Grand-Vézir.

NOUVELLES DIVERSES.

Samedi dernier, Sélim bey, premier chambellan du Sultan, s'est rendu, de la part de S. M., chez S. A. Abbas pacha, gouverneur-général de l'Egypte, pour l'inviter à se rendre au palais impérial de Téhérapan, où il ne tarda pas à arriver. S. A. Abbas pacha fut aussitôt admis en présence du Sultan, qui annonça au gouverneur de l'Egypte qu'il venait de l'élever au grade de Grand-Vézir. S. M. lui remit de ses propres mains les insignes de cette haute dignité. Après avoir offert à son souverain l'hommage de son dévouement et de sa profonde reconnaissance, S. A. Abbas pacha, accompagné de S. Exc. Mazloum bey, ministre de la justice et capou kéhaya de l'Egypte, de Sélim bey, et de plusieurs personnes de sa suite, s'est rendu à la Porte entre deux haies de soldats, tandis que la musique militaire jouait des symphonies. Sélim bey, porteur du hatti-chérif qui élevait S. A. Abbas pacha au grade de Grand-Vézir, a été reçu avec tous les honneurs usités en pareille circonstance. Le gouverneur général de l'Egypte s'est rendu à la grande salle du conseil où s'étaient déjà réunis S. A. Réchid pacha, tous les ministres et les hauts fonctionnaires de la Porte, et là, on a lu le hatti-chérif. Après cette lecture, S. A. Abbas pacha a reçu les félicitations des ministres et des principaux employés. En sortant de la Porte, le gouverneur-général de l'Egypte s'est rendu au palais de *Ferik* que S. M. le Sultan a mis à disposition pour tout le temps qu'il passerait à Constantinople.

Le lendemain dimanche, les ministres et hauts fonctionnaires de la Porte se sont rendus chez S. A. Abbas pacha, pour le complimenter à l'occasion de la faveur dont il venait d'être l'objet de la part de S. M. le Sultan.

Avant-hier lundi, S. A. Réchid pacha a donné un grand dîner en l'honneur de S. A. Abbas pacha, en son hôtel de Constantinople. LL. AA. Méhémet Ali pacha, ministre de la marine; Ahmet-Fethi pacha, grand-maître de l'artillerie; LL. EEXc. Rizz pacha, ministre de la guerre; Rifa'at pacha, président du conseil suprême de justice; Aali pacha, ministre des affaires étrangères; Nafiz pacha, ministre des finances; Tahir pacha, ministre de l'hôtel des monnaies; Mazloum bey, ministre de la justice; Méhémet pacha, ministre de la police; Artin bey, ministre des affaires étrangères de l'Egypte; Tefik éfendi, directeur de la correspondance du ministère des affaires étrangères; Nazif bey, directeur de la correspondance du grand-véziraf; Chefket bey, directeur de la chancellerie du Divan; Mahmoud bey, secrétaire de S. A. Réchid pacha; Mihran bey, directeur de l'hôtel des monnaies; et plusieurs hauts fonctionnaires de la suite de S. A. Abbas pacha parmi lesquels on distinguait Chérif pacha et Hassan bey, ont assisté à ce dîner dont les honneurs ont été faits par S. A. le Grand-Vézir avec la plus grande distinction. A cette occasion, les huissiers de la Porte ont été formés dans la journée de lundi.

— Dans notre dernière feuille, nous avons annoncé que S. Exc. Artin bey, ministre des affaires étrangères d'Egypte se rendrait, de la part de S. A. Abbas pacha, chez MM. les chefs de mission pour les remercier des compliments qu'ils avaient fait faire au gouverneur-général de l'Egypte par leurs premiers drogmans. Dimanche dernier, S. Exc. Artin bey s'est en effet rendu, dans ce but, chez le général de division Aupick, ministre plénipotentiaire et envoyé extraordinaire de la République française; chez M. Titow, ministre plénipotentiaire et envoyé extraordinaire de Russie; chez M. le comte de Stürmer, internonce d'Autriche, et chez M. le comte de Pourtalès, ministre de Prusse, dont il a reçu toutes les plus obligeantes politesses.

— Aujourd'hui, S. Exc. Artin bey s'est rendu à la Porte et a fait une visite à S. Exc. le ministre des affaires étrangères.

— Hier mardi, M. le général de division Aupick, accompagné des personnes qui composent la légation de la République française, s'est rendu au palais de Tchéit et a fait une visite à S. A. Abbas pacha.

— C'est par erreur qu'en annonçant, dans notre précédente feuille, l'indisposition de S. Exc. Méhémet pacha, ministre de la police, nous avons dit que ce haut fonctionnaire avait repris ses fonctions le surlendemain. C'est seulement hier que Méhémet pacha a pu reprendre ses importantes occupations. Durant l'indisposition de S. Exc. le département de la police a été dirigé par Sévi Éfendi, fonctionnaire aussi distingué par son intelligence que par le zèle qu'il met à remplir tous les devoirs de son emploi.

— Ces jours derniers, par suite d'une indisposition qui n'a présenté aucun caractère alarmant, sir Stratford Canning, ambassadeur d'Angleterre, a été obligé de garder ses appartements. Nous sommes heureux d'ajouter que sir Stratford Canning est entièrement rétabli de cette indisposition.

— Samedi dernier, M. le vicomte Eugène de Kerckhove, chargé d'affaires de Belgique, accompagné de M. Henri, premier drogman de la légation, s'est rendu à la Porte, chez S. A. le Grand-Vézir, afin de lui faire connaître avec le Lâut dignitaire, M. de Kerckhove s'est ensuite rendu chez le ministre des affaires étrangères, et a également eu une conférence avec ce haut fonctionnaire. Après cette conférence, S. Exc. A'ali pacha a annoncé à M. le représentant de Belgique que S. M. le Sultan venait de lui accorder le décoration du Nichan-Iftihar, ainsi qu'à M. de Hoffschmidt, ministre des affaires étrangères de Belgique, et à M. Materne, secrétaire-général au même département. S. Exc. A'ali pacha a remis en même temps les trois décorations à M. de Kerckhove.

— Hier, M. le vicomte Eugène de Kerckhove, chargé d'affaires de Belgique, s'est encore rendu à la Porte, et a présenté à S. Exc. A'ali pacha, ministre des affaires étrangères, M. le comte Duval de Beaulieu, attaché faisant les fonctions de secrétaire de la légation de Belgique.

— S. Exc. Yacoub pacha, ex-gouverneur-général de la province d'Aïdin, est arrivé à Constantinople, dimanche dernier, à bord du bateau à vapeur ottoman hebdomadaire qui dessert la ligne de Smyrne.

— S. M le Sultan vient d'accorder la décoration du Medjidiéh à M. Fontanier, traducteur et membre du conseil de santé depuis l'établissement des quarantaines, en récompense de ses bons et loyaux services.

— Le mudir de l'école de Galata-Sérail, Mehmet éfendi, a été nommé, ces jours ci-derniers, en la même qualité, à l'hôpital de Maltépé, et élevé, à cette occasion, au grade de fonctionnaire de première classe. On dit qu'il a été nommé mudir de l'école de Galata-Sérail, en remplacement de Mehmet éfendi.

— M. Michel Naum, propriétaire et directeur du théâtre du Péra, nous prie d'insérer la note suivante :

« L'administration du Théâtre avait publié qu'elle ne prenait pas en considération les demandes de places qui lui seraient faites par lettres anonymes. Malgré cet avis, une nouvelle lettre anonyme, portant la date du 20 de ce mois et terminée par ces mots : *Siamo in buon numero*, en guise de signature, a été adressée à l'administration qui, pour ce motif, se trouve dans l'obligation de maintenir l'avis qu'elle a déjà donné, à savoir : que toute lettre anonyme qui sera adressée à l'entreprise, sera considérée comme nulle et non avenue, et qu'il ne sera pris en considération que les demandes signées.

« Cette déclaration sera insérée dans tous les journaux de la Capitale. »

— Le *Portefoglio* de Malte du 4 janvier donne de nouveaux et longs détails sur l'affreuse tempête qui a régné dans les eaux de cette île les 27 et 28 décembre dernier. Le paquebot du gouvernement français l'*Egyptus*, ayant donné à terre dans la nuit du 26 au 27, fut heureusement sauvé par le vaisseau la *Vengeance* qui était mouillé à quelque distance. Le 27, le brick *Laura*, cap. Bower, provenant de Smyrne et se rendant à Liverpool avec un chargement de valonée et alizaris, alla donner de sa poupe sous les bastions de la Vittoriosa, perdit son gouvernail et s'ouvrit une voie d'eau; mais il fut sauvé. Le brick grec *Sotiria*, cap. Bravéanos et le brick anglais *Storck*, cap. Tyler, s'entre-choquèrent et éprouvèrent chacun de graves dommages. L'*Edina*, cap. Gillies, heurta la *Harry*, cap. Mac Rae, et le *Neptunie*, cap. Thomas, se jeta sur le *Scotione*, cap. Owen : de fortes avaries en résultèrent pour ces quatre navires. Le brick le *Crédit* coula à fond après avoir causé de graves dommages au *Centurion*, cap. Ramier. Les navires suivans furent abandonnés par leurs équipages, qu's'y sont cependant remarqués après la tempête : anglais : *Storck Jessie* et *Rose Horse*; grec : *Démosthène*; russes : *Buona Cecilia* et *Arcadia*. Tous les bâtimens mentionnés jusqu'ici étaient mouillés dans le port.

L'*Oiria* recueillit en mer le brick prussien *Carl Peter*, qu'il remorqua à Messine au moment où son équipage y arrivait d'autre part sur le brick prussien *Carl Peter*; l'*Adriatica*, cap. Matthaus, se rendant d'Alexandrie en Angleterre, a coulé à fond dans les eaux de Candie, cinq heures après avoir été abandonné par son équipage qu'a recueilli le *Wolfville*, cap. Millan. La *Dhespina*, cap. Zaccaroni, a été aussi abandonnée par son équipage le 28 décembre, à environ 90 milles de Malte, lorsque le navire était déjà plein d'eau; il était chargé de blé du Danube pour Messine et Livourne. L'équipage du brick anglais *Blunderbuss* fut sauvé par le brick sarde *Sempre Bene*. Le *Blunderbuss* avait une voie d'eau et avait été entièrement démâté. L'*Elia* cap. Schiano, était chargé de blé d'Odessa pour Gênes, a fait jet d'une portion de son chargement.

Le golfe de Biserte était pleinde navires qui y avaient cherché un refuge contre la tempête.

— Nous annonçames, il y a environ six mois, que des vols avaient été commis à Zékérékeu, Siouy et Thérapia. Le vol du premier de ces villages, qui consistait en une somme de cent mille piastres et pareille somme en bijoux, fut commis au préjudice de Tabir aga; celui du second village également d'une valeur de deux cent mille piastres, fut commis au préjudice de Tapi aga; et celui du troisième village, consistant en bijoux d'une très grande valeur, fut commis au préjudice d'une femme âgée que les malfaiteurs assassinèrent.

Depuis la perpétration de ces crimes, la police n'avait point cessé de se livrer aux plus actives recherches pour en connaître les auteurs. Ses efforts ont été en partie couronnés de succès; elle est parvenue à savoir que les chefs de cette bande de voleurs qui exploitaient plusieurs villages du Bosphore, étaient les nommés Lazo, Morco et Voléo. Ces deux derniers ont été arrêtés à Bouyouk-Tchekmedjé, et se trouvent actuellement dans les prisons de la police. Lazo a été assassiné par un de ses camarades, lequel s'est emparé des valeurs qui se trouvaient en sa possession; mais ce assassin n'a pas joui plus long-temps que Lazo des fruits de son crime; il a été également arrêté, ainsi que plusieurs autres individus reconnus pour les recéleurs de cette bande de malfaiteurs. Les valeurs qui ont été trouvées dans la bande, et l'on espère qu'on s'en rendra bientôt maître. Des valeurs considérables en argent et en bijoux qu'on ont été trouvées sur les voleurs au moment de leur arrestation, se trouvent déposées au ministère de la police.

(Correspondance particulière.)

ROUMÉLIE. ANDRINOPLE, 19 *janvier*. — Dimanche passé, ainoubiant un froid des plus vifs, Ismaïl pacha, notre gouverneur, s'est rendu accompagné du *defterdar* éfendi, à l'école préparatoire militaire pour y procéder à une distribution de 6 mois de solde que S. M. l'a accordée aux élèves de cet établissement, de sorte que chaque élève a touché 120 piastres, à titre d'encouragement. Une compagnie de 100 hommes de troupe, avec la musique du régiment, a ajouté de l'intérêt à cette cérémonie, qui s'est terminée aux cris de Vive l'*Empereur!* plusieurs fois répétés par les élèves et les soldats et qu'avait précédée une tonnante allocution d'Ismaïl pacha.

Le froid continue à être très intense; toutes nos rues sont couvertes d'une glace assez épaisse, et les routes de nos environs sont devenues impraticables par la grande quantité de neige qui s'y est amoncelée. La poste du gouvernement n'est arrivée qu'hier, ayant employé toute la journée de mercredi à traverser un vallon, transformé en lac par suite de la pluie et de la fonte des neiges. Le même courrier, parti d'ici le 12, a également éprouvé un retard de deux jours au moins, par une semblable contrariété dans les environs de Coulélé. Il a eu la plus grande peine à se tirer du pas difficile où il se trouvait engagé, et des paysans sont heureusement venus à son secours.

NOUVELLES D'EUROPE.

FRANCE.

La tranquillité la plus satisfaisante règne sur toutes les points du territoire de la République.

Dans la séance du 29 décembre 1848, quatre propositions émanées de l'initiative des représentans, ont été distribuées à l'Assemblée nationale : La 1re, celle de M. Jouin, demande l'abrogation du décret de proscription contre les familles de Bourbon et d'Orléans.

La seconde proposition est de M. Rateau. Elle a pour but de fixer par un décret le jour de la dissolution de l'Assemblée nationale actuelle, et la convocation de l'Assemblée Législative.

Ces deux propositions sont renvoyées au comité de justice et à celui de législation.

La troisième est relative au rétablissement du timbre des journaux.

La quatrième, que nous ne reproduisons qu'à cause de son excentricité, a été présentée par M. Antoine (de la Moselle), sous la forme du projet de loi suivant :

PROJET DE LOI.

« Art. 1. Celui qui fait usage de l'habit paléra au percepteur de sa circonscription la somme de 100 fr. dans la première quinzaine du mois de janvier, sur quittance spéciale du percepteur.

« Art. 2. Celui qui fera usage de chapeaux paiera la somme de 50 fr., au même titre et au même terme que dans l'article 1er.

« Art. 3. Celui qui fera usage de la redingote paiera 5 fr., comme à l'article 1er.

« Art. 4. L'uniforme civil ou militaire, la blouse la veste ou la casquette ne sont pas assujettis à la contribution indirecte. »

« Dans la séance de l'Assemblée nationale du 30 décembre 1848, M. Bac, dit le *Journal des Débats*, a demandé la mise à l'ordre du jour pour mercredi prochain, d'une proposition d'amnistie. M. Bac a cru devoir apporter dans la forme de sa requête l'esprit d'harmonie et de conciliation qui règne dans les banquets démocratiques et sociaux. C'est ce que M. Odilon Barrot a fait remarquer au milieu de l'approbation non-équivoque de la Chambre. Une amnistie est une grâce, et ne se réclame pas comme un droit; et, fût-elle un droit, elle ne doit pas être arrachée par la menace. La première condition de l'amnistie, c'est le rétablissement de la tranquillité publique; or, est-ce par des violences comme celles auxquelles la Montagne s'est livrée aujourd'hui qu'on persuadera au pays que les passions sont apaisées? Cela nous paraît de nature à faire croire absolument le contraire; et l'Assemblée a exprimé le même avis en passant à l'ordre du jour à une très forte majorité. »

Le *Moniteur* du 30 au matin, publie les arrêtés suivans :

« Le président de la République arrête ce qui suit :

« M. Léon Faucher est nommé ministre de l'intérieur, en remplacement de M. Léon de Malleville, dont la démission est acceptée.

« M. Lacrosse, vice-président de l'Assemblée nationale, est nommé ministre des travaux publics, en remplacement de M. Léon Faucher.

« M. Baffet, représentant du peuple est nommé ministre de l'agre culture et du commerce, en remplacement de M. Bixio, dont la démission est acceptée.

« Fait à l'Elysée-national, le 29 décembre 1848.

« LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE. »

A l'occasion des changemens ministériels qui viennent d'avoir lieu, le *Journal des Débats*, le seul des journaux français qui nous soit parvenu avant-hier, par la voie de Vienne, fait les réflexions suivantes :

« On s'accorde généralement à attribuer la retraite du ministre de l'intérieur à une lettre qui lui aurait été adressée mercredi par M. Louis Bonaparte. Dans cette lettre, le président de la République, dit-on, aurait parlé, réclamé du ministre de l'intérieur la remise des dossiers relatifs à l'affaire de Strasbourg et de Boulogne, aurait exprimé en des termes assez vifs son mécontentement du retard apporté à l'accomplissement de son désir. On assure qu'il aurait réitéré la demande de ces papiers en disant : « Je veux qu'ils soient chez moi demain jeudi, à telle heure. »

« On dit aussi que M. Louis Bonaparte aurait exprimé le désir que les articles concernant sa personne insérés dans le *Moniteur*, émanassent directement de l'hôtel de la présidence, et non pas du ministère de l'intérieur.

« On ajoute que le président de la République aurait assez nettement formulé l'opinion que les ministres « qu'il avait nommés » ne paraissaient pas faire un cas suffisant de sa prérogative, et qu'il aurait dit qu'il ne voulait pas être un président à la façon de la constitution Sieyès.

« On avait d'abord cru que des explications seraient données à la tribune sur les changemens effectués dans le personnel du cabinet. Mais il paraît que le président du conseil, M. Barrot, avait, dans la matinée, prié le président de l'Assemblée de vouloir bien, dans le cas où des interpellations seraient annoncées, en demander l'ajournement à la semaine prochaine.

« Nous ne pouvons qu'approuver cette détermination. Il importe que les explications, si elles doivent être données, ne le soient pas sous l'impression de susceptibilités qu'il faut désirer voir se calmer.

« Il faut considérer que, dans l'état actuel de la législation, les rapports mutuels du président de la République et de ses ministres ne sont pas encore bien nettement déterminés. Nous rappelons ce matin, avec la variante obligée, la maxime : Le roi regne et ne gouverne pas. Mais il ne faut pas oublier que dans l'ancienne législation le roi était irresponsable; dans la nouvelle, le président est responsable : les ministres sont également responsables. C'est une complication qui paraît n'avoir pas été prévue; ce n'est peut-être pas la seule. Quoi qu'il en soit, il ne peut pas être surprenant qu'au début de la mise en œuvre d'un ordre de choses entièrement nouveau et sans précédens, il se soit présenté des difficultés. Et, en attendant que les relations réciproques des grands pouvoirs de l'Etat soient réglées législativement, il est à regretter qu'elles aient pas été facilitées et adoucies par des concessions des deux parts. »

Le *Journal des Débats* du 3 janvier reproduit l'article suivant de la *Patrie* du même jour :

« Il y a quelques jours, nous annoncions que M. de Ricci, ambassadeur de Sardaigne, désigné pour représenter le cour de Turin dans les conférences de Bruxelles, venait de quitter Paris, laissant pour le remplacer M. le comte d'Antioche, en qualité de chargé d'affaires, et M. Borromée comme premier secrétaire. Cette nouvelle ne fitait pas sortir une autre qui, sans être officielle, s'est répandue hier dans le monde diplomatique. Le Congrès de Bruxelles n'aura pas lieu. On peut regarder le projet de médiation comme abandonné. »

ANGLETERRE.

L'agitation en faveur de la réforme financière commence à prendre de larges développemens. Une association s'est formée sur le mode de celle de Liverpool dans plusieurs grandes villes, et notamment à Edimbourg. L'association d'Edimbourg a été constituée dans un grand meeting, que présidait le premier magistrat de la cité, le lord prévôt, et auquel assistaient, sans distinction, les citoyens les plus recommandables. M. W. Chambers qui, dans un long discours souvent applaudi, s'est prononcé pour toutes les vues émises récemment par M. Cobden, en faveur d'une réduction considérable dans les dépenses de l'état, et notamment dans celles de la guerre et de la marine, a été élu président du comité de l'association. Parmi les résolutions prises, il a été décidé, sur la proposition de M. Cowan, membre de la chambre des communes, que l'association provoquerait un pétitionnement général pour réclamer du parlement la diminution des dépenses et par la une forte réduction d'impôts.

AUTRICHE.

On lit dans la *Gazette de Vienne*, journal officiel, ce qui suit :

« Les militaires allemands blâment l'Autriche, qui forme le tiers de l'Allemagne, de ne pas adopter des dispositions tout à fait incompatibles avec l'existence ultérieure de l'Autriche. Chose étrange! nous autres Autrichiens nous voulons soutenir la cause allemande, mais non pas à tout prix; nous voulons la soutenir de notre vie, de notre forcé et de notre grandeur, mais non pour notre perte, pour notre ruine et notre démembrement. Et c'est ce que ne veulent pas comprendre messieurs du Parlement de Francfort. Ils repoussent les Autrichiens qui ont maintenu jusqu'ici l'Allemagne, et veulent essayer de constituer une Allemagne, sans l'Autriche. Et pourquoi? Parce que l'Autriche a proclamé le principe de l'accord de l'entente entre le peuple et le prince, principe adopté par le club de la droite et du centre droit, et que ne revendiquerait probablement pas tous les autres princes et Etats partculiers allemands.

« Nous ne croyons pas nous tromper en avançant que la Bavière, la Saxe, la Souabe et le Hanovre, Etat qui a encore une force vitale, revendiqueront le principe de l'accord, seul principe sur lequel puissent être basés les traités dans une confédération d'Etats constitutionnels. C'est ce qu'on verra lors de l'élection du chef de l'Allemagne. On verra alors si l'Allemagne veut être une petite Allemagne avec un empereur prussien, allemand, avec tout le cortège des anti-puthies, des rancunes et des velléités séparatistes de feu le Saint-Empire romain, ou si elle sera une grande confédération d'Etats, dont tous les membres auront des droits égaux, sous la suprématie qui lui est assigné par l'histoire, par la géographie et par la politique. Quant à nous, nous désirons vivement que l'Allemagne ne fasse pas un second pas dans la voie expérimentale de la Confédération du Rhin. Nous serons les derniers à tourner le dos à l'Allemagne. »

On lit dans le même journal :

« Le Pape, porté à la dernière extrémité par la honteuse ingratitude de ceux qu'il voulait combler de bienfaits, et qui jadis l'élevaient jusqu'au ciel, a dû se soustraire à leurs violences par la fuite. Arrivé à Gaëte, il a protesté solennellement devant le monde contre les attentats du 16 novembre, et a déclaré nuls et sans aveux tous les actes qui en sont résultés. Cette protestation a été communiquée officiellement à la cour impériale d'Autriche. Comme il ressort clairement de ce document que le Saint-Père est échappé des mains de ses oppresseurs et recouvré la liberté nécessaire à l'exercice de son emploi apostolique, S. M. l'Empereur, suivant l'impulsion de son cœur, renouera avec le souverain chef de l'Eglise les relations diplomatiques si importantes pour les intérêts religieux de ses peuples, et lui exprimera les sympathies dont les vertus, le malheur et la haute position de Pie IX sont si dignes. Un voyage impérial se rendra immédiatement dans ce but à Gaëte, auprès du Saint-Père. »

PRUSSE.

On s'occupe presque exclusivement dans la capitale des prochaines élections. Un toast, porté par le général Wrangel dans un dîner qu'il a donné à ses officiers, confirme la nouvelle que ce général va se rendre sur les bords du Rhin. D'un autre côté, le *Mercure de Westphalie* dit que la direction du chemin de fer de Cologne à Minden à fait des préparatifs qui indiquent un transport considérable de troupes vers le Rhin; enfin, la *Gazette du Rhin et Moselle* annonce que le général Wrangel viendra prendre son commandement sur les bords du Rhin dans les premiers jours de l'année. La *Nouvelle Gazette Rhénane* prétend savoir de bonne source que le gouvernement a l'intention de fortifier toutes les portes de Berlin et d'acheter en outre, dans la ville, des maisons, et d'y faire construire des toits, à l'épreuve de la bombe, sur lesquels seront placés des canons.

On écrit de Berlin, le 28 décembre, à l'*Indépendance belge* :

« Dès aujourd'hui, tous les princes et les princesses de la maison du roi sont revenus fixer leur résidence à Berlin. Le prince de Prusse et la princesse occupent de nouveau leur palais, magnifiquement restauré, à l'intérieur. Il se confirme également que le roi se rendra dans quelque jours à Charlottenbourg.

« La bourgeoisie et le peuple commencent à s'occuper un peu des élections. Chose piquante, on affirme que le général Wrangel représente naguère comme l'instrument brutal de la réaction, a bien envie de faire de l'être nommé député par la capitale de la démocratie allemande.

« La bourgeoisie et le peuple se préoccupent des élections, mais il se sonnent en revanche fort peu, s'il faut du moins en juger par les apparences, de ce qui se fait à Francfort. Quel sera le chef de l'Empire à naître? On peut s'en inquiéter dans les cours, dans les cercles diplomatiques, dans les cabinets des hommes spéciaux; mais nous l'affirmons, et personne à Berlin ne voudrait sans doute nous démentir sur ce point, le vrai public est complètement indifférent en face des combinaisons multiples qui se nouent et se dénouent au sein du Parlement. La bourgeoisie semble entre voir l'analogie que présentent les discussions universelles et bercent les députés francfortois avec les théories abstraites qui viennent de coûter à la Prusse six précieux mois. Heureux d'être constitués et d'en avoir fini avec les docteurs de la révolution, les députés fondamentaux et le reste des professeurs de droit public qui tiennent chaire à Francfort.

« Comment d'ailleurs pourrait-il en être différemment de ce qui s'élabore dans le Midi? Le Parlement vote, promulgue et décrète, sans se soucier le moins du monde de la résidence des gouvernemens avec lesquels il faudrait pourtant finir par compter. Le Hanovre et la Bavière ne veulent pas insérer les droits fondamentaux votés par le Parlement dans les bulletins officiels de leur pays avant que la Constitution de l'Empire soit achevée. Mais la Constitution suppose la désignation d'un chef de l'Etat, et vous savez déjà quelle sera l'attitude de ces deux gouvernemens au moment de l'élection de ce chef.

« Voici un fait qui peut vous prouver quel accord prépare à l'empereur de M. Dalhmann, non seulement le Midi catholique, mais le Nord protestant et d'autant moins disposé à céder. On a formé récemment une commission de marine composée de quatre prussiens et de cinq députés appartenant à d'autres Etats. Le prince Adalbert de Prusse, que sa brochure sur la marine allemande avait fait remarquer du ministère impérial, a été placé à la tête de cette commission. La dessus grande rumeur dans les cercles gouvernementaux des autres pays. C'est à qui se plaindra que la Prusse veut tout posséder, s'emparer de tout, etc. Jugez quelles seront les protestations quand, au lieu d'une commission, il s'agira de l'Allemagne, et, au lieu d'un prince président, du roi-empereur.

« Bref, je crains fort, dût cette prévision trouver des contradicteur, que le Parlement, après avoir beaucoup tâtonné, ne s'estime heureux de retabler, régénérer sans doute par la participation du peuple, une Confédération germanique ou quelque chose de semblable. »

L'on désigne, depuis quelque temps, M. de Bodelschwingh comme le futur président du conseil, mais on n'ajoute pas beaucoup de foi à ce bruit. On a fait même circuler la liste ministérielle suivante : MM. Bodelschwingh, président du conseil; de Bülow, affaires étrangères; Wentzel, justice; le général Kaiser, guerre; de Ladenberg, cultes; de Bonin, finances.

FRANCFORT.

« Nous apprenons de bonne source, dit la *Gazette des Postes*, que le plénipotentiaire d'Autriche près le pouvoir central a reçu hier de son gouvernement une note datée